OFFICE DE TOURISME GRANVILLE

TERRE ET MER

****

COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU 6 mai 2025

Le Comité de Direction de l'EPIC, Office de Tourisme Granville Terre et Mer, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Granville, le mardi 6 mai 2025 à 18h00, sous la Présidence de Mme LE JOSSIC.

Présents en qualité de titulaire : Mr SORRE Stéphane, Mme FAGNEN Gaëlle, Mr PEYRE Michel, Mme LE JOSSIC Annaïg, Mr NAVARRET Alain, Mme COUPEL-BEAUFILS Valérie, Mr PAYEN Jean-Paul, Mme GRANDET Florence, Mme MARGUERITE-BARBEITO Françoise, Mr PICARD Yoan, Mr BELGHAZI Rodolphe, Mr CLERAUX Sylvain et Mme RICHART Brigitte.

Présents en qualité de suppléant participant au vote : Mr JULIENNE Jean-Marc en remplacement de Mr BRIERE Alain, Mr MANSOUR Miloud en remplacement de Mme HERSENT Catherine, Mme GASSON Carine en remplacement de Mr BENA Olivier.

Présents en qualité de suppléant ne participant pas au vote : Mr Thierry SOURDRY.

Absents titulaires excusés : Mr BRIERE Alain, Mme HERSENT Catherine, Mr BENA Olivier, Mme BABILONI Eloïse, Mr BAILLEUL Hugo et Mr BETTON Pierre.

Absents suppléants excusés : Mme MIGNOT Laurence, Mr DESQUESNES Philippe, Mr DURIER Jérémy, Mr LERIQUIER Rémi, Mme GOUJAT Florence, Mr LETENNEUR Philippe, Mr LECUREUIL Daniel, Mme JULIEN-FARCIS Sophie, Mme GATE Sylvie, , Mr HULINE Marc, Mr MARTIN Sylvain, Mr GIRON Cédric, Mme BEGUIER Estelle et Mr LEFRANÇOIS Ludovic.

Date de convocation : 24 avril 2025.

Le nombre de membres en exercice étant de 16, les membres présents forment la majorité.

Secrétaire de séance : Mr CLERAUX Sylvain.

La Présidente, Mme LE JOSSIC, ouvre la séance à 18h12 avec 16 membres présents dont 15 votants.

Mme ROSELIER, responsable des finances, présente les délibérations sur le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation de résultats 2024, puis le budget supplémentaire 2025.

Délibération n°2025-04 | Approbation du compte de gestion 2024

Madame La Présidente rappelle que le trésorier établit avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, un compte de gestion par budget voté.

Madame La Présidente rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il reprend le montant des titres de recettes émis et celui des mandats ordonnancés du 1er janvier au 31 décembre. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment, correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).

- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'Office de Tourisme.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Il doit être approuvé avant le compte administratif, au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Vu le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de recettes, les bordereaux de mandats.

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le résultat de l'exercice 2023, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Il convient que le Comité de Direction arrête ce compte de gestion 2024.

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de Direction, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER le compte de gestion 2024**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

Annexe 1 : Compte de gestion 2024

***

Arrivée de Florence Grandet, 17 membres présents dont 16 votants.

Pour la délibération suivante concernant l'approbation du compte administratif 2024, la Directrice, **Deborah LE GOFF, en tant qu'ordonnatrice, quitte la séance** pour que les membres du Comité de Direction décident.

Délibération n°2025-05 | Approbation du compte administratif 2024

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif 2024, après vérification par le service administratif et finances de l'Office de Tourisme, coïncide avec le compte de gestion. Après le vote du Comité de Direction, il sera transmis à la Communauté de communes Granville Terre et Mer.

Bilan compte administratif 2024 :

Budget Principal	Résultats 2024
Section de Fonctionnement	
▪ Résultat antérieur reporté	+ 259 863,53 €
▪ Résultat exercice 2024	- 68 452,07 €
▪ Résultat de clôture 2024	+ 191 411,46 €
Section d'Investissement	
▪ Résultat antérieur reporté	+ 40 001,92 €
▪ Résultat exercice 2024	+ 45 719,90 €
▪ Solde de clôture 2024	+ 85 721,82 €
▪ Restes à réaliser	
▪ Besoin de financement (si négatif) ou excédent de financement (si positif)	+ 85 721,82 €
RESULTAT GLOBAL	+ 277 133,28 €

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de Direction, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER le compte administratif 2024**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

Annexe 2 : Compte administratif 2024

***

La Directrice revient et l'Affectation de résultats 2024 est présentée.

135 000€ étaient estimés en octobre/novembre 2024 et stipulés dans le ROB pour pouvoir mener un plan d'actions a minima. Finalement le résultat est de **191 411.46€.**

La différence de 56 000€ s'explique par + 32 000€ de taxe de séjour perçue en plus (832 000€ au lieu de 800 000€, un record cette année grâce à un très bon dernier trimestre), + 14 000€ de prestations du service informatique non refacturées par GTM, et + 10 000€ d'actions de communication / promotion (presse, campagne de communication, évènementiels, promotion

commerciale…) non dépensés le dernier trimestre 2024 compte tenu du contexte budgétaire annoncé par GTM, et des bonnes performances de la campagne.

Après avoir retiré 105 000€ à la subvention GTM pour être en conformité au vote du budget de la Communauté des communes GTM, il reste donc **+ 89 911,46€ à affecter.**

Mr SORRE, Président de la Communauté des communes de GTM, tient à saluer l'effort réalisé par l'OTI, permettant la réduction de la subvention GTM.

Délibération n°2025-06 | Affectation de résultats 2024

Madame La Présidente rappelle à l'assemblée les résultats figurant aux comptes administratifs de l'exercice 2024 de l'Office de Tourisme Intercommunal Granville Terre et Mer qui s'établissent ainsi :

Affectation du résultat de l'exercice 2024 :

Budget Principal	Résultats 2024
Section de Fonctionnement	
▪ Résultat antérieur reporté	+ 259 863,53 €
▪ Résultat exercice 2024	- 68 452,07 €
▪ Résultat de clôture 2024	+ 191 411,46 €
Section d'Investissement	
▪ Résultat antérieur reporté	+ 40 001,92 €
▪ Résultat exercice 2024	+ 45 719,90 €
▪ Solde de clôture 2024	+ 85 721,82 €
▪ Restes à réaliser	
▪ Besoin de financement (si négatif) ou excédent de financement (si positif)	+ 85 721,82 €
RESULTAT GLOBAL	+ 277 133,28 €

Selon les règles de la comptabilité publique applicables, l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à couvrir le déficit d'investissement, restes à réaliser inclus.

Cependant, la section d'investissement ressort également un excédent.

Il faut donc répartir la somme de + 191 411,46 € en recettes, section de fonctionnement et la somme de + 85 721,82 € en recettes, section d'investissement dans le budget supplémentaire 2025

Vu les résultats de clôture constatés au vote du compte administratif 2024,

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de Direction, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER l'affectation du résultat 2024**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

***

Au regard du contexte budgétaire de l'EPCI, le Budget Supplémentaire est présenté un peu plus tard, habituellement c'est en février. Pour rappel, en EPIC, c'est une obligation de voter un Budget Primitif avant le 30 novembre de l'année.

Sur le BS 2025, les 89 911,46€ à affecter en fonctionnement sont répartis :

- + 45 469€ (compte 60402) dans la campagne de communication, mission handicap, Fluxvision (mobilité), graphisme nouvelle carte, rencontres, dont + 14 000€ (compte 60402) de prestations du service informatique non refacturées, non rattachées
- + 2 000€ (compte 61558 créé pour les réparations du tuktuk) en création de ligne pour plus de lisibilité
- + 2 000€ compte 6156 : abonnement Funbox
- + 29 480€ compte 6231 : campagne communication
- + 2 000€ compte 6236 : code de marque
- + 12 000€ compte 6257 : évènementiel/ Rencontres
- – 2 250€ compte 6261 : réduction des frais d'affranchissements - arrêt envoi par courrier du guide touristique
- – 2 000€ compte 6283 : affectés au compte réparation du tuktuk

Sur le BS 2025, le Bureau a identifié des besoins supplémentaires en investissement avec la réorientation en matière de Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'informations (notamment suite à la fermeture Bit Donville) et a préconisé l'achat de dispositifs Funbox. Ces achats impliqueront des dépenses en fonctionnement mais également en investissement :

- 50 000€ sur le compte 2183 (pour l'achat d'écrans et de boitiers)
- 15 000€ sur le compte 2184 (mobilier - pieds).

Pour répondre aux membres du Comité de Direction, à Donville-les-Bains, l'écran sera positionné à la mairie (écran sur extérieur + pied + dispositif Funbox) ; ce ne sont pas des écrans tactiles, ni interactifs mais ils servent à diffuser l'information touristique à l'échelle de GTM, comme c'est déjà le cas sur certains sites partenaires (gare maritime, Portes des Iles…)

Délibération n°2024-07	Budget supplémentaire 2025

A la clôture des comptes 2024, après affectation du résultat, il est ressorti un solde de fonctionnement positif de + 191 411,46 euros. Ce résultat peut être réparti sur le budget de l'année suivante.

Il est proposé au Comité de direction de le répartir de la façon ci–après :

		SECTION FONCTIONNEMENT- DÉPENSES ET RECETTES			
DEPENSES					
CHAPITRE	**COMPTE**	**DESIGNATION**	**BP 2025**	**BS 2025**	**Alloué 2025**
011	60402	PRESTATIONS DE SERVICES	90 381	+ 45 469	135 850
	6132	LOCATION IMMOBILIERE	3 650	+ 312,46	3 962,46
	61558	ENTRETIEN ET REPARATION	0	+ 2 000	2 000
	6156	MAINTENANCE	63 344	+ 2000	65 344
	6161	ASSURANCES	5 000	+ 900	5 900
	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	4 100	+ 29 480	35 580
	6236	CATALOGUE ET IMPRESSION	36 000	+ 2 000	38 000
	6257	RÉCEPTIONS	6 500	+ 12 000	18 500
	6261	FRAIS AFFRANCHISSEMENT	9 000	-2 250	6 750
	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	14 100	-2 000	12 100
		TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	**1 591 414**	**+ 89 911,46**	**1 681 325,46**

RECETTES					
CHAPITRE	**COMPTE**	**DESIGNATION**	**BP 2025**	**BS 2025**	**Alloué 2025**
70	70604	REFERENCEMENT CHAMBRE	3 500	+ 1 500	5 000
	70605	VENTES ENCARTS PUBLICITAIRES	8 000	+ 2 000	10 000
74	7401	SUBVENTION CCGTM	410 000	-105 000	305 000
002	002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE (affectation du résultat)		+191 411,46	191 411,46
		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	**1 591 414**	**+ 89 911,46**	**1 681 325,46**

A la clôture des comptes 2024, après affectation du résultat, il est ressorti un solde d'investissement positif de + 85 721,82 euros. Ce résultat peut être réparti sur le budget de l'année suivante.

Il est proposé au Comité de direction de le répartir de la façon ci–après :

		SECTION D'INVESTISSEMENT- DÉPENSES ET RECETTES			
DEPENSES					
CHAPITRE	**COMPTE**	**DESIGNATION**	**BP 2025**	**BS 2025**	**Alloué 2025**
20	2051	LOGICIEL	10 000	+ 20 000	30 000
	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFO	10 500	+ 50 721,82	60 721,82
	2184	MOBILIER	10 000	+ 15 000	15 000
		TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	**50 686,65**	**85 721,82**	**136 408,47**

RECETTES

CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	BP 2025	BS 2025	Alloué 2025
001	**001**	RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT REPORTE		+85 721,82	85 721,82
		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**50 686,65**	**85 721,82**	**136 408,47**

Annexe 3 : Budget supplémentaire 2025

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de Direction, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER le budget supplémentaire 2025**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

***

La délibération sur les emplois saisonniers est ensuite présentée.

Dans le Budget Primitif, tous les saisonniers étaient déjà prévus, 5 saisonniers sur 7 mois (grands saisonniers) et 3 sur 2 mois (petits saisonniers), le même nombre qu'en 2024 mais cela reste juste pour les temps d'accueils à prévoir.

Les grands saisonniers sont arrivés depuis le 1er avril. Après échanges, les membres du Comité de Direction préconisent d'ajouter un saisonnier de 2 mois en renfort.

La délibération est donc modifiée, avec 4 petits saisonniers au lieu de 3 (+ 4 500€).

Délibération n°2025-08 | Emplois saisonniers 2025

Afin de permettre le bon fonctionnement de l'accueil pour l'année 2025, il est nécessaire de renforcer l'équipe permanente par des salariés saisonniers.

Au regard des plannings, les besoins évalués pour 2025, optimisés, sont estimés à 43 mois :

5 saisonniers sur 7 mois et 4 saisonniers sur 2 mois.

L'ensemble des saisonniers est recruté sur la qualification 1.1 de la convention collective du tourisme à l'indice 1470.

Les charges de personnel, chapitre 12, sont déjà inscrites au BP 2025 voté le 05 novembre 2024.

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de Direction, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER la création des emplois saisonniers pour l'année 2025**

- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

***

Informations et échanges :

Pour répondre à la sollicitation d'Attitude Manche, **le Bureau a décidé que l'OTI doit rester aidant, seulement réactif et non proactif sur la posture à avoir par rapport aux tournages de films.**

Le Bureau a également décidé de valider la mise en place du congé de santé gynécologique à partir du 1er juin 2025. Un certificat médical au long court sera demandé pour des pathologies reconnues. Ce congé rentre dans le cadre de la démarche RSE. Mr MANSOUR et les membres du CoDir approuvent cette décision et ajoutent que cette information devrait être mise en avant, l'OTI étant précurseur sur le territoire.

A 19h07, comme tous les sujets de l'ordre du jour ont été présentés rapidement, la Directrice présente au Comité de Direction la démarche Equinoxe, Démarche d'hospitalité à la manchoise : une démarche partagée et soutenue pour maintenir le bien-être et le cadre de vie des habitants du territoire, des acteurs et des visiteurs, pour un développement touristique équilibré.
Mr PEYRE ajoute qu'une demande de financement de la part d'Attitude Manche pour la communication a été faite auprès du PeTr pour des fonds leader.

Mme RICHARD informe les membres du Comité de Direction que le Musée Dior est sélectionné en Normandie pour le vote du Musée préféré des français.

Fin de la séance à 19h35

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture et Publication
Le 07/05/2025

Fait et délibéré à Granville,
Le 07/05/2025

La Présidente de l'EPIC
Annaïg LE JOSSIC

Le secrétaire de séance
Sylvain CLERAUX